



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

TRANS/SC.2/195
6 août 2001

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES TRANSPORTS INTÉRIEURS

Groupe de travail des transports par chemin de fer
(16-18 octobre 2001)

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CINQUANTE-CINQUIÈME SESSION*

qui s'ouvrira au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 16 octobre 2001, à 10 heures

* Suite à une décision des Services de conférences de l'ONU Genève et dans un souci d'économie, les délégués sont priés de se munir de leur exemplaire des documents mentionnés dans le présent ordre du jour provisoire. Aucun document ne sera disponible en salle. Tout document manquant peut être obtenu auprès de la Section de distribution des documents (bureau C.111, 1er étage, Palais des Nations).

De nouvelles procédures d'accréditation s'appliquent à tous les représentants participant à des réunions au Palais des Nations. Ils sont donc priés de remplir la formule d'inscription ci-jointe (également disponible sur le site Internet de la Division des transports de la CEE : <http://www.unece.org/trans/welcome.html>) et de la retourner, deux semaines au moins avant la session, à la Division des transports de la CEE, soit par télécopie (+41-22-917-0039), soit par courrier électronique (helena.petersen.dyggve@unece.org). Avant la session, les représentants sont priés de se présenter au bureau des cartes d'identité de la Section de la sécurité et de la sûreté, installé à la Villa Les Feuillantines, 13, avenue de la Paix, Genève (voir plan ci-joint), afin d'obtenir une carte d'identité. En cas de difficultés, téléphoner au secrétariat de la CEE (poste 72458).

- | | | |
|-----|--|--|
| 1. | Adoption de l'ordre du jour | TRANS/SC.2/195 |
| 2. | Activités d'organes de la CEE intéressant le Groupe de travail | |
| a) | Commission économique pour l'Europe | |
| b) | Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires du Comité | ECE/TRANS/136 |
| 3. | Suivi de la Conférence régionale sur les transports et l'environnement | JMTE/2001/15 |
| 4. | Étude de la situation des chemins de fer dans les pays membres | TRANS/SC.2/2001/10 et Add.1 |
| 5. | Aspects des politiques en matière de transports ferroviaires | TRANS/SC.2/2001/11 |
| 6. | Détermination de la capacité de l'infrastructure ferroviaire, y compris les aspects relatifs à la redevance d'utilisation | TRANS/SC.2/2001/12 et Add.1
TRANS/SC.2/2001/13
TRANS/SC.2/2000/2
TRANS/SC.2/2000/2/Add.1 et Corr.1
TRANS/SC.2/2000/2/Add.2 à 5 |
| 7. | Sécurité ferroviaire: techniques d'évaluation des risques | TRANS/SC.2/2001/14 et Add.1 |
| 8. | Facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international | |
| a) | Suivi des progrès accomplis dans la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international | TRANS/SC.2/2001/15 et Add.1 |
| b) | Projet relatif à la facilitation du passage des frontières dans la région de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI) | |
| 9. | Rôle des chemins de fer dans la promotion du transport combiné | TRANS/SC.2/2001/9-
TRANS/WP.24/2001/8 |
| 10. | Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC) | |
| a) | Situation concernant l'application de l'AGC | |

- b) Amendements proposés à l'annexe I de l'AGC TRANS/SC.2/2001/16
 - c) Efforts de collecte de données sur le réseau de l'AGC TRANS/SC.2/2001/17 et Add.1
 - d) Dispositions de sécurité dans les tunnels ferroviaires de grande longueur TRANS/AC.7/8
11. Établissement d'un réseau ferroviaire européen classique et d'un réseau à grande vitesse
- a) Réseau ferroviaire européen classique TRANS/SC.2/2001/18 et Add.1 et 2
 - b) Réseau ferroviaire européen à grande vitesse TRANS/SC.2/2001/18 et Add.1 et 2
12. Activités de recherche dans le domaine des transports ferroviaires TRANS/SC.2/2001/19 et Add.1 et 2
13. Projet de Chemin de fer transeuropéen (TER) TRANS/SC.2/2001/20
14. Application de l'heure d'été TRANS/SC.2/2001/21 et Add.1 et 2
15. Information sur les faits nouveaux dans divers domaines des transports par chemins de fer
- a) Questions d'environnement liées aux opérations ferroviaires TRANS/SC.2/2001/22 et Add.1 et 2
 - b) Sécurité des transports ferroviaires
 - c) Informatisation des opérations ferroviaires, en particulier pour la gestion du trafic marchandises
 - d) Adoption de nouvelles techniques de transport et application de techniques modernes d'exploitation ferroviaire concernant en particulier l'interface entre les transports ferroviaires et les autres modes de transport
16. Projet de programme de travail pour 2002-2006 TRANS/SC.2/2001/23
17. Élection du bureau des sessions du Groupe de travail en 2002 et 2003

18. Questions diverses
 - a) Présentation d'un projet concernant l'utilisation de systèmes de localisation mondiale (GPS)
 - b) Dates de la cinquante-sixième session du Groupe de travail
 19. Adoption du rapport
-

NOTES EXPLICATIVES

1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Conformément au Règlement intérieur de la Commission, le premier point inscrit à l'ordre du jour provisoire est l'adoption de l'ordre du jour.

2. ACTIVITÉS D'ORGANES DE LA CEE INTÉRESSANT LE GROUPE DE TRAVAIL

a) Commission économique pour l'Europe

La cinquante-sixième session de la Commission économique pour l'Europe s'est tenue à Genève, du 8 au 11 mai 2001.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé des décisions adoptées par la Commission à sa cinquante-sixième session touchant des questions telles que la coopération intersectorielle au sein de la CEE, en particulier en ce qui concerne l'environnement, l'énergie et les transports, des décisions stratégiques de la CEE, de la Déclaration du Millénaire, ainsi que des activités opérationnelles (E/2001/37-E/ECE/1387, par. 27 à 41).

b) Comité des transports intérieurs et organes subsidiaires du Comité

Le Comité a tenu sa soixante-troisième session à Genève, du 13 au 15 février 2001.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé des travaux du Comité sur des questions liées, en particulier, aux domaines d'activité visés aux paragraphes 63 à 69, 81 et 88 du rapport du Comité (ECE/TRANS/136).

3. SUIVI DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE SUR LES TRANSPORTS ET L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe de travail sera informé des progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration de Vienne (ECE/RCTE/CONF./2/FINAL) et du Programme commun d'action (ECE/RCTE/CONF./3/FINAL) ainsi que des décisions prises à la Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé (4 mai 2001) puis à la quatrième réunion commune (6 juin 2000) des bureaux du Comité des transports intérieurs et du Comité des politiques d'environnement (JMTE/2001/15).

D'autres questions liées aux transports et à l'environnement sont évoquées au point 15 *a* de l'ordre du jour provisoire.

4. ÉTUDE DE LA SITUATION DES CHEMINS DE FER DANS LES PAYS MEMBRES

En application des décisions prises par le Groupe de travail à ses cinquante-deuxième et cinquante-troisième sessions, les gouvernements ont été priés de fournir des renseignements sur les questions suivantes, qui ont une incidence sur les chemins de fer dans les pays membres:

1. Données sur l'évolution passée et future des transports par chemin de fer des voyageurs et des marchandises;

2. Faits nouveaux à communiquer suite à la réorganisation du secteur ferroviaire, eu égard en particulier à la mise en place de nouvelles sociétés des chemins de fer;
3. Investissements dans i) l'infrastructure et ii) le matériel roulant (TRANS/SC.2/190, par. 18; TRANS/SC.2/192, par. 17).

Le Groupe de travail voudra peut-être examiner les réponses communiquées au secrétariat (TRANS/SC.2/2001/10 et Add.1), indiquer les points qui méritent d'être suivis de plus près et décider des secteurs dans lesquels des données pourraient être rassemblées en vue de l'examen de ce point de l'ordre du jour à des sessions ultérieures.

5. ASPECTS DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE TRANSPORTS FERROVIAIRES

Comme suite à la communication qu'elle a faite à la cinquante-quatrième session du Groupe de travail concernant la place des chemins de fer sur le marché des transports (TRANS/SC.2/194, par. 17), l'Union internationale des chemins de fer (UIC) a rédigé une note, pour examen par le Groupe de travail, dans laquelle elle met en lumière des questions concernant le système des chemins de fer telles que l'efficacité, l'innovation, les capacités, la concurrence, la gestion et la réglementation (TRANS/SC.2/2001/11).

6. DÉTERMINATION DE LA CAPACITÉ DE L'INFRASTRUCTURE FERROVIAIRE, Y COMPRIS LES ASPECTS RELATIFS À LA REDEVANCE D'UTILISATION

En réponse à la demande du Groupe de travail, les gouvernements qui ne l'avaient pas fait en 2000 ont communiqué des renseignements sur les progrès accomplis dans la détermination des redevances d'utilisation de l'infrastructure et en particulier sur les points suivants (TRANS/SC.2/194, par. 19 à 21):

- a) Statut juridique (actuel ou prévu) des gestionnaires de l'infrastructure ferroviaire, des opérateurs ferroviaires et de l'organisme national de réglementation;
- b) Principes d'attribution des capacités;
- c) Principes du repérage des sections connaissant des problèmes de capacités Critères de priorité pour ces sections;
- d) Coopération avec les gestionnaires de l'infrastructure des réseaux voisins pour l'attribution des capacités au niveau international;
- e) Description des schémas de tarification existants ou envisagés pour l'utilisation de l'infrastructure: principes et règles en matière de tarification;
- f) Régimes spéciaux de tarification.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les renseignements reçus (TRANS/SC.2/2001/12 et Add.1) et étudier la suite à donner à cette activité eu égard à la note établie précédemment par le secrétariat (TRANS/SC.2/2000/2; TRANS/SC.2/2000/2/Add.1 et Corr.1; TRANS/SC.2/2000/2/Add. 2 à 5). Il voudra peut-être étudier en particulier la possibilité

d'élaborer des recommandations en vue de faciliter l'attribution de capacités aux services ferroviaires internationaux.

En corrélation avec ce point de l'ordre du jour, le Groupe de travail pourra aussi examiner les renseignements fournis par Forum Train Europe (FTE) sur les problèmes pratiques liés à l'attribution de capacités aux services ferroviaires internationaux de transport de marchandises (TRANS/SC.2/2001/13).

7. SÉCURITÉ FERROVIAIRE: TECHNIQUES D'ÉVALUATION DES RISQUES

En réponse à la demande formulée par le Groupe de travail à sa cinquante-troisième session (TRANS/SC.2/192, par. 23), les gouvernements ont communiqué des informations sur les points suivants, concernant l'application des techniques d'évaluation des risques à la sécurité ferroviaire:

- 1) Accidents ferroviaires (sur la base des définitions utilisées dans les statistiques de l'UIC);
- 2) Méthodes utilisées pour déterminer les priorités en matière d'investissement dans le domaine de la sécurité ferroviaire;
- 3) Trafic de marchandises dangereuses dans le cadre de l'Accord européen sur les grandes lignes internationales de chemin de fer (AGC);
- 4) Gares de triage principalement utilisées dans les transports de marchandises dangereuses.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les réponses reçues, qui sont publiées sous les cotes TRANS/SC.2/2001/14 et Add.1, et repérer les points liés à la sécurité qui pourraient être étudiés plus avant à des sessions ultérieures.

8. FACILITATION DU PASSAGE DES FRONTIÈRES DANS LE TRANSPORT FERROVIAIRE INTERNATIONAL

- a) Suivi des progrès accomplis dans la facilitation du passage des frontières dans le transport ferroviaire international

Conformément à la décision adoptée par le Groupe de travail, un questionnaire établissant un système de surveillance des temps d'arrêt au passage des frontières, tel que défini à l'annexe 3 du rapport du Groupe (TRANS/SC.2/194), a été envoyé aux pays où sont situées les gares frontière suivantes: Ruse, Kulata, Svilengrad (Bulgarie), Promachon (Grèce), Lököshaza (Hongrie), Curtici et Giurgiu Nord (Roumanie), Suzemka (Fédération de Russie), Kapikule (Turquie) et Zernovo (Ukraine). Les réponses reçues en ce qui concerne les temps d'arrêt au passage des frontières dans le transport ferroviaire international sont reproduites dans le document TRANS/SC.2/2001/15, aux fins de leur examen par le Groupe de travail (TRANS/SC.2/194, par. 30).

Le Groupe de travail pourrait envisager la possibilité d'étendre le système de surveillance aux gares frontière dont la liste a été soumise à sa cinquante-quatrième session, dans le document informel n° 7 (du 2 octobre 2000), et est maintenant reproduite dans le document TRANS/SC.2/2001/15/Add.1.

b) Projet relatif à la facilitation du passage des frontières dans la région de l'Initiative de coopération pour l'Europe du Sud-Est (SECI)

Comme suite à la demande qu'il a formulée à sa dernière session, le Groupe de travail sera informé par son Président de l'avancement du projet relatif à la facilitation du passage des frontières dans la région de la SECI (TRANS/SC.2/194, par. 31).

9. RÔLE DES CHEMINS DE FER DANS LA PROMOTION DU TRANSPORT COMBINÉ

Le Groupe de travail souhaitera peut-être revenir sur les résultats de la réunion commune qu'il a tenue avec le Groupe de travail du transport combiné (WP.24), le 19 avril 2001, résultats qui figurent dans le rapport de la réunion (TRANS/SC.2/2001/9-TRANS/WP.24/2001/8).

En examinant ce rapport, le Groupe de travail pourrait aussi garder présent à l'esprit l'avis exprimé par le Groupe de travail du transport combiné, après l'échange de vues préliminaire sur les résultats de la réunion commune, selon lequel les mesures de suivi devraient être axées sur des sujets tels que les modèles de partenariat, la détermination des coûts, la fixation des prix et les subventions, la facilitation des formalités de passage des frontières, ainsi que l'harmonisation des régimes de responsabilité civile dans le domaine du transport multimodal (TRANS/WP.24/91, par. 36).

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les faits constatés dans le rapport de la réunion commune et repérer les questions liées aux transports ferroviaires sur lesquelles il entend centrer ses travaux ultérieurs, dans le but de promouvoir le transport combiné.

10. ACCORD EUROPÉEN SUR LES GRANDES LIGNES INTERNATIONALES DE CHEMIN DE FER (AGC)

a) Situation concernant l'application de l'AGC

Le Groupe de travail pourrait noter que les 22 pays suivants sont aujourd'hui parties contractantes à l'AGC: Allemagne, Bélarus, Belgique, Bosnie-Herzégovine (succession), Bulgarie, Croatie (succession), ex-République yougoslave de Macédoine (succession), Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Italie, Luxembourg, Pologne, République de Moldova (succession), République tchèque (succession), Roumanie, Slovaquie (succession), Slovénie (succession), Turquie, Ukraine et Yougoslavie.

Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé par les délégations et le secrétariat de l'intention des gouvernements de devenir parties contractantes à l'AGC.

b) Amendements proposés à l'annexe I de l'AGC

Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note de la version de l'annexe I de l'AGC mise à jour par le secrétariat pour incorporer tous les amendements entrés en vigueur au 15 novembre 2000 (TRANS/SC.2/2001/16), ainsi que ceux qui ont été adoptés par le Groupe de travail à sa cinquante-quatrième session.

c) Efforts de collecte de données sur le réseau de l'AGC

À sa cinquante-quatrième session, le Groupe de travail a prié les gouvernements qui ne l'avaient pas encore fait de communiquer des données concernant le trafic ferroviaire total sur le réseau de l'AGC en 1995 (TRANS/SC.2/194, par. 44). Les renseignements parvenus au secrétariat sont publiés sous les cotes TRANS/SC.2/2001/17 et Add.1, pour examen par le Groupe de travail.

d) Dispositions de sécurité dans les tunnels ferroviaires de grande longueur

Le Groupe de travail souhaitera peut-être être informé des conclusions de la réunion du Groupe pluridisciplinaire spécial d'experts de la sécurité dans les tunnels qui s'est tenue du 9 au 11 juillet 2001 à Genève et dont les travaux ont porté principalement sur les tunnels routiers, conclusions qui sont publiées sous la cote TRANS/AC.7/8. Pour répondre à l'invitation que lui a faite le Comité des transports intérieurs à sa soixante-troisième session, le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner la question des dispositions de sécurité dans les tunnels ferroviaires de grande longueur en tenant compte des recommandations formulées en ce qui concerne les tunnels routiers et faire part de ses observations à ce sujet au Comité (ECE/TRANS/136, par. 56).

11. ÉTABLISSEMENT D'UN RÉSEAU FERROVIAIRE EUROPÉEN CLASSIQUE ET D'UN RÉSEAU À GRANDE VITESSE

a) Réseau ferroviaire européen classique

En réponse à la demande formulée par le Groupe de travail à sa cinquante-troisième session, les gouvernements et les organisations internationales concernés ont fourni des renseignements sur l'établissement d'un réseau ferroviaire classique (TRANS/SC.2/192, par. 35).

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les renseignements communiqués, qui sont reproduits sous les cotes TRANS/SC.2/2001/18 et Add.1 et 2.

b) Réseau ferroviaire européen à grande vitesse

Toujours en réponse à la demande visée au point 11 *b* ci-dessus, les gouvernements et les organisations internationales concernés ont communiqué des renseignements sur l'établissement d'un réseau ferroviaire à grande vitesse, y compris des informations sur la complémentarité entre le transport ferroviaire à grande vitesse et le transport aérien, le développement régional, les transports régionaux et les transports urbains (TRANS/SC.2/192, par. 35).

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner les réponses parvenues au secrétariat, qui sont reproduites dans les documents TRANS/SC.2/2001/18 et Add.1 et 2.

12. ACTIVITÉS DE RECHERCHE DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS FERROVIAIRES

En réponse à la demande formulée par le Groupe de travail à sa dernière session (TRANS/SC.2/194, par. 53), les gouvernements ont fourni des renseignements sur leurs activités de recherche dans le domaine des transports ferroviaires, qui sont reproduits dans les documents TRANS/SC.2/2001/19 et Add.1 et 2). Le Groupe de travail souhaitera peut-être prendre note des renseignements reçus et repérer tous points qui pourraient être examinés plus avant à des sessions ultérieures.

13. PROJET DE CHEMIN DE FER TRANSEUROPEEN (TER)

Le Directeur du projet TER, M. Lupescu, présentera le rapport d'étape (TRANS/SC.2/2001/20) sur les activités effectuées dans le cadre du projet et donnera au Groupe de travail plus de détails sur la teneur de la base de données TER.

14. APPLICATION DE L'HEURE D'ÉTÉ

Le Groupe de travail souhaitera peut-être étudier les renseignements communiqués par les gouvernements et la Commission européenne au sujet des arrangements relatifs à l'heure d'été (TRANS/SC.2/2001/21 et Add.1 et 2).

15. INFORMATION SUR LES FAITS NOUVEAUX DANS DIVERS DOMAINES DES TRANSPORTS PAR CHEMIN DE FER

À sa cinquante-quatrième session, le Groupe de travail a prié les gouvernements et les organisations internationales concernés de fournir des renseignements concernant les faits nouveaux intéressant les points suivants: a) questions d'environnement liées aux opérations ferroviaires; b) sécurité des transports ferroviaires; c) informatisation des opérations ferroviaires, en particulier pour la gestion du trafic marchandises; d) adoption de nouvelles techniques de transport et application des techniques modernes d'exploitation ferroviaire concernant en particulier l'interface entre les transports ferroviaires et les autres modes de transport (TRANS/SC.2/194, par. 57).

Les renseignements fournis par les gouvernements et les organisations internationales concernés sont reproduits sous les cotes TRANS/SC.2/2001/22 et Add.1 et 2. Le Groupe de travail souhaitera peut-être les examiner et décider s'il y a lieu de porter d'autres points sur la liste à l'avenir.

16. PROJET DE PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2002-2006

Le Groupe de travail souhaitera peut-être examiner son projet de programme de travail pour 2002-2006 (TRANS/SC.2/2001/23).

17. ÉLECTION DU BUREAU DES SESSIONS DU GROUPE DE TRAVAIL EN 2002 ET 2003

Conformément à la décision prise par le Comité des transports intérieurs à sa cinquante-quatrième session, le Groupe de travail sera appelé à élire le président et les vice-présidents des sessions qu'il tiendra en 2002 et 2003.

18. QUESTIONS DIVERSES

a) Présentation d'un projet concernant l'utilisation de systèmes de localisation mondiale (GPS)

Le Groupe de travail souhaitera peut-être noter qu'il est prévu de faire présenter par le représentant de la République tchèque un projet de son Ministère des transports concernant l'utilisation de systèmes de localisation mondiale (GPS) pour l'identification des trains (TRANS/SC.2/194, par. 62).

b) Dates de la cinquante-sixième session du Groupe de travail

Le Groupe de travail souhaitera peut-être arrêter les dates de sa cinquante-sixième session. Le secrétariat a fixé provisoirement ces dates aux 16, 17 et 18 octobre 2002.

19. ADOPTION DU RAPPORT

Conformément à la décision prise par le Groupe de travail à sa cinquante-deuxième session, le secrétariat établira une liste des décisions prises à la réunion, pour adoption. Cette liste sera ultérieurement incorporée dans le rapport de la session qu'établiront le Président et le Vice-Président, avec le concours du secrétariat



UNITED NATIONS OFFICE AT GENEVA

Conference Registration Form

Please Print

Title of the Conference

Date : _____

Delegation/Participant of Country, Organization or Agency

Participant

Mr.

Family Name

First Name

Mrs.

Ms.

Participation Category

Head of Delegation Member

Delegation Member

Observer Country

...

Are you based in Geneva as a representative of your permanent mission ?

YES NO (*delete non applicable*)

Observer Organization

NGO (ECOSOC Accred.)

Other (Please Specify Below)

Participating From / Until

From

Until

Document Language Preference

English

French

Other _____

Official Occupation (in own country)

Passport or ID Number

Valid Until

Official Telephone N°.

Fax N°.

E-mail Address

Permanent Official Address

Address in Geneva

Accompanied by Spouse

Yes

No

Family Name (Spouse)

First Name (Spouse)

On Issue of ID Card

Participant Signature

Spouse Signature

Date

Participant photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

Spouse photograph if form is sent in advance of the conference date.

Please PRINT your name on the reverse side of the photograph

Security Use Only

Card N°. Issued

Initials, UN Official



UNITED NATIONS GENEVA
CONFERENCE PARTICIPANT REGISTRATION FORM

LONG DURATION / EXPERT FORM

Name of Delegate	Section Hosting Delegate
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Participant of Country, Organization or Agency

Date of Arrival	Requested Date of Validity (max 1 year)
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Official Occupation	Passport Number & Expiration Date
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Office Telephone / Fax Number	E-mail Address
<input type="text"/>	<input type="text"/>

Permanent Official Address or Home address

Signature of Delegate/Participant

UN Section Stamp

Please attach a recent COLOUR photograph here if form is sent by post in advance of conference date. Please print your name on the reverse side of the photograph.

United Nations Authorizing officer

Note: Long duration conference badges may be requested only by the responsible Host Secretariat for participants arriving from governmental institutions and/or governmental organizations by using the Long Duration/Expert Form.

This type of badge is issued to individuals participating in four (4) or more conferences/meetings per year.

The date of validity is set by the Security Identification office.

Long duration badges for representatives of Non-Governmental Organizations in consultative status with ECOSOC may be delivered only after official accreditation with the NGO Liaison Office, UNOG.

All other participants from Non-Governmental Organizations NOT in consultative status with ECOSOC require a conference badge of type OTHER per conference. Please use the Conference Registration Form.

FOR SECURITY USE ONLY

ID CARD NUMBER : VALID FROM : VALID UNTIL :

Security Identification Section
Open 08h00 – 17h00 non stop

**ENTRY/EXIT
CARS AND
PEDESTRIANS**

**SALLE DES
ASSEMBLEES
& Salle 16
DOOR 13 OR 15**

**VILLA
LE BOCAGE**

**DOOR 40
SALLES
17 TO 27
XVII
TO
XXVII**

LA PELOUSE

**DOOR 20
BIBLIOTHEQUE
LIBRARY**

**DOOR 6
NAVILLE
POSTE
BANK
SALLES
1 TO 3
H3 & F3**

**DOOR 2
MEDICAL
SERVICE
SALLE
C3 & A-R**

**DOOR 11
Security
SALLES
4 TO 12
IV TO XII**

**DOOR 1
SAFI**

**Security ID
Section Entry**

**Entry for
authorized
persons only
on foot**

